

## L'ÉTAT ET SON TERRITOIRE

prix des produits importés et par la difficulté à écouler leurs productions (coton surtout). Elle les a obligés à revoir leurs réseaux, à rompre avec les anciens schémas des axes de communication. L'augmentation consécutive du trafic des ports de Tema (Ghana), Lagos (Nigeria), Lomé (Togo), Cotonou (Bénin), Dakar (Sénégal), Conakry (Guinée) et même Nouakchott (Mauritanie), traduit ces reconversions. Certes les coûts sont plus élevés, les infrastructures insuffisantes car non adaptées à une telle augmentation du trafic. Mais ces pays ont compris qu'on pouvait échapper à la centralité abidjanaise. Le Ghana a prévu en 2004 une amélioration de ses infrastructures portuaires, le Sénégal a décidé une réhabilitation de l'axe ferroviaire particulièrement vétuste Dakar-Bamako (Mali), enfin, il ne manque que 100 km de goudron au nord de la Guinée pour que le Mali soit relié dans de parfaites conditions à Conakry. Plus généralement, en faisant usage de langues locales communes (dioula, haoussa, yoruba), les transporteurs se sont tournés vers des pays anglophones (Ghana, Nigeria) et reconstruisent leur espace d'activité en dehors des schémas spatiaux hérités de la colonisation.

Enfin, la Côte-d'Ivoire détient 40 % de la masse fiduciaire en circulation dans l'UEOMA, mais la "richesse" d'un État s'appuie sur l'activité des entreprises, sur la productivité des plantations. Or les plantations sont vieillissantes, une partie de la population active immigrée a été chassée, tandis que, depuis 2002, une part importante de la production s'évapore à travers des frontières perméables vers les pays voisins pour y être vendue puis exportée au titre de ces pays. C'est ainsi que le Ghana a considérablement augmenté sa "production" cacaoyère en 2003, sans que cela semble correspondre à une augmentation des superficies cultivées ou de la productivité. Mieux, le Burkina Faso (situé écologiquement en dehors de la zone possible de production du cacao) a réussi en 2004 la magie d'exporter officiellement 22 000 tonnes de fèves de cacao via les ports de Tema et Lomé. Nombre d'entreprises se sont délocalisées dans les pays voisins qui ne voient certainement pas d'un mauvais œil que s'opère une autre répartition des "40 % de la richesse de l'UMOA". Enfin, à

Du point de vue théorique, l'État est un ensemble territorial organisé par un pouvoir détenteur de la violence légitime au sein de la société. Un modèle particulier d'État, historiquement formé dans la sphère de la civilisation occidentale, a été appliqué en Afrique. Sa surimposition à des structures étatiques antérieures procède principalement de l'histoire coloniale et de l'inscription de l'Afrique dans le processus d'occidentalisation du monde. Deux questions traversent alors la notion d'État en Afrique. Celle, d'une part, de son extraversion, c'est-à-dire son degré de dépendance vis-à-vis de l'extérieur (dans sa reproduction de modèles exogènes et son inscription dans un système de relations centre-périphérie). Celle, ensuite, du fonctionnement propre de l'État en Afrique, c'est-à-dire le degré d'appropriation de la notion sur le continent.

### État importé...

Même s'il a existé des États précoloniaux, l'influence européenne depuis la période coloniale a été déterminante dans la structuration des systèmes politiques en Afrique. L'administration coloniale posa les bases d'un système territorial de gestion de l'espace, qui fut ensuite prolongé par les gouvernements indépendants. Le découpage (v.) du continent par les grandes puissances européennes à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle allait servir de trame sur laquelle se délimitent encore aujourd'hui les États africains (v. Conférence de Berlin). D'autres découpages ont été proposés au moment des indépendances, mais ils suivaient toujours les frontières coloniales (par exemple dans les propositions de conserver les fédérations : Afrique-Équatoriale et -Occidentale françaises, Fédération de Rhodésie et de Nyassaland, etc.) et n'ont pas été retenus. Le principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation a été entériné par les dirigeants africains au sommet panafricain d'Addis-Abeba de 1963. lors de la formation de l'OUA (Organisation de

Il n'existe pas de taille idéale pour un territoire étatique, mais il est indéniable que les indépendances ont amené une balkanisation\* du continent. 53 États (sans compter le Somaliland et le Sahara occidental) se partagent 30 millions de kilomètres carrés, où des géants tels que le Soudan, l'Algérie ou la République démocratique du Congo occupent chacun plus de deux millions de kilomètres carrés et où dix pays totalisent moins de 400 000 kilomètres carrés (v. Tableau). Malgré cette diversité, ce qui frappe est l'étonnante pérennité des frontières étatiques. Les rares redéfinitions de tracés ont toutes conservé des limites définies durant la période coloniale (indépendance de la Namibie en 1990 reprenant les frontières de l'ancien protectorat allemand, indépendance – non reconnue internationalement – du Somaliland en 1991, reprenant la séparation entre Britanniques et Italiens, seconde indépendance de l'Érythrée en 1993). La pérennité des frontières a été renforcée par l'inscription des nouveaux États africains dans le concert des nations (et notamment au sein de l'Organisation des Nations unies), et plus spécifiquement par leur maintien dans les sphères d'influence des anciennes métropoles. La Zone franc (v. Francs CFA) comme le Commonwealth\* ont consolidé les liens institutionnels avec Paris et Londres, tandis que des organisations régionales (v. SADC) ou des structures plus larges (Banque africaine de développement – BAFD, Nouveau partenariat pour le développement en Afrique – NEPAD) permettent aux États africains de faire entendre leur voix dans les structures de la politique internationale de l'après-guerre organisée autour de l'État comme sujet de droit international et d'être acteurs de ses règles.

Parallèlement, les structures internes des États africains ont été très largement calquées sur les modèles européens. L'importation de l'État dans sa dimension institutionnelle concerne tous les domaines de la vie publique : organisation administrative, cadre législatif, système politique. Elle touche l'ensemble des gouvernements africains, quelles que soient leurs orientations politiques.

D'un point de vue spatial, l'incorporation des systèmes occidentaux en Afrique a concerné la délimitation des frontières (internationales et administratives), mais a également

profondément transformé les systèmes fonciers. L'élément principal a été l'apparition de systèmes de propriété privée en matière foncière. Alors que la conception précoloniale ignorait la propriété privée de la terre et reposait sur le principe de l'affectation des espaces à des usages particuliers, les régimes coloniaux ont appliqué à la terre un droit de propriété "inviolable et sacré" selon les termes de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen française. Ce système fut ensuite prolongé par les gouvernements indépendants, qui constituèrent un domaine public et un domaine privé, lesquels existent encore aujourd'hui. Dans le domaine public, les terres sont appropriées par l'État et les populations n'ont qu'un droit d'usage. Dans le second, les terres peuvent être achetées par des particuliers. Dans les deux cas, l'appropriation des terres avait nécessité l'établissement d'un cadastre précis du sol, qui n'existait pas dans les systèmes coutumiers où un même espace pouvait accueillir différents utilisateurs selon la ressource et la période. Une vision géométrique et cadastrale s'est donc imposée en Afrique, au détriment d'autres conceptions privilégiant l'imbrication des pratiques [LE ROY *et al.*, 1996].

La double intégration des États africains dans un modèle administratif occidental et dans la géopolitique internationale n'est pas fortuite. Elle est impérative pour les nouveaux États africains, tant d'un point de vue économique que politique. La "première mondialisation" (v. de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle a en effet très fortement polarisé le système monde. Dépendants économiquement et politiquement de l'Europe, puis insérés dans les enjeux de la guerre froide, les gouvernements africains vont chercher à maximiser leurs profits dans un contexte où leur marge de manœuvre est faible. En ce sens, l'extraversion, qu'elle soit économique ou politique, a eu un effet structurant sur le fonctionnement et l'idéologie des États africains [BADIE, 1992].

### • Les réseaux économiques de l'État

Économiquement, la dépendance de l'Afrique vis-à-vis de la sphère occidentale est bien connue. Fernand Braudel a montré dès les années cinquante que l'économie capitaliste déborde le cadre des royaumes ou des États pour s'inscrire dans une "économie monde" qui fonctionne à l'échelle d'une

région que ne recoupent pas nécessairement les divisions politiques. Jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, l'économie monde européenne présente une excroissance en Amérique mais touche peu l'Afrique (à l'exception de l'Afrique du Nord et du commerce d'esclaves sur les côtes). Ce sont les explorations et l'occupation territoriale de l'intérieur du continent qui font entrer définitivement l'Afrique dans l'économie monde européenne. On distingue trois phases d'intervention économique des puissances coloniales. Pendant les trente premières années, entre la conférence de Berlin (v.) en 1885 et la Première Guerre mondiale, l'objectif est de prendre possession des territoires plutôt que de les mettre en valeur (à l'exception de régions précises très tôt exploitées, comme les mines d'Afrique du Sud et du Congo belge, les hautes terres agricoles du Kenya et de la Rhodésie du Sud, l'arachide et le cacao du Dahomey, du Sénégal et du Ghana). La mise en valeur proprement dite s'intensifie après la Première Guerre mondiale. L'État colonial est le premier investisseur et il ponctionne lourdement les ressources du continent comme la main-d'œuvre africaine : le travail forcé se développe à cette période (la construction de la ligne de chemin de fer entre Brazzaville et Pointe-Noire fera 20 000 morts entre 1921 et 1934). Après la Seconde Guerre mondiale, le développement (v.) s'impose comme idéologie dominante. Ces phases historiques structurent de manière différentielle les économies des colonies : l'ensemble de l'Afrique occidentale et quelques pays orientaux (Tanganyika, Ouganda) sont soumis à une économie de traite, avec très peu d'investissements coloniaux ; ailleurs, des économies de plantation se construisent, principalement sur les zones d'implantation blanches

développement d'une industrie de transformation (coton, chanvre, lin en Égypte, vin en Algérie).

Les décolonisations ne vont pas changer en profondeur les logiques économiques et vont continuer à privilégier les ressources d'exportation (v. Sékou Touré). Alors que l'économie du continent reste basée sur l'agriculture (qui emploie encore aujourd'hui la majorité de la population), l'État africain indépendant se construit sur un modèle rentier partiellement déconnecté de cette réalité agraire. La rente est prélevée sur l'exploitation d'une ressource, le plus souvent unique, destinée à l'exportation et n'est pas réutilisée pour augmenter la production de biens et de services, mais reste captée par une minorité dirigeante. Selon les situations de chaque pays, la rente se construit sur le pétrole (v.) (États du golfe de Guinée, Algérie, Libye), sur les mines (Botswana, Zambie, Guinée, Mauritanie, Niger, Sierra Leone, Liberia, Togo) ou sur l'agriculture commerciale (Côte-d'Ivoire, Kenya). Dans certains cas, la faiblesse des revenus de l'exportation ne permet pas une rente importante (pays du Sahel, Madagascar, Comores). Le modèle est néanmoins dominant sur l'ensemble du continent, à quelques rares exceptions près (Afrique du Sud, Rhodésie du Sud, Égypte, Tunisie, Maroc où la structure économique est plus diversifiée).

L'importance du système rentier extraverti s'explique par l'enjeu que représentent les ressources africaines pour les puissances occidentales. Celles-ci vont consolider des accords spécifiques avec leurs anciennes colonies. La France et la Grande-Bretagne notamment vont chercher à



### ... ou greffe de l'État ?

L'artificialité des frontières étatiques explique également les formes contemporaines de l'État. Artificialité non pas d'un tracé matériel qui pourrait être délimité autrement mais artificialité d'une identité politique nationale et territoriale (v. Conférence de Berlin). Aux indépendances, la dimension sociale de cette unité fait largement défaut (v. Ethnie ; Musées). La libération a certes forgé une revendication commune face aux puissances coloniales (et notamment quand celle-ci est passée par des conflits, comme en Algérie entre 1954-1962 ou dans la décennie soixante-dix au Zimbabwe), mais ceci n'a pas fondé une véritable légitimité politique nationale. Les nouvelles élites au pouvoir sont dans une situation décalée par rapport aux cadres nationaux. Elles ont été formées en Europe (Félix Houphouët-Boigny occupa plusieurs postes ministériels en France sous la IV<sup>e</sup> République) et elles trouvent dans la revendication d'autonomie une marge de manœuvre qu'elles n'avaient pas dans les cadres traditionnels africains, notamment dans le rapport aux aînés.

Ceci ne veut pas dire que les légitimités du pouvoir n'existent pas, mais elles ne se superposent pas exactement aux structures formelles de l'État qui, elles, reproduisent les institutions européennes et répondent aux exigences d'inscription dans le système international. Les appartenances ethniques, religieuses, régionales, la connaissance interpersonnelle définissent également les structures du pouvoir en Afrique, mais elles ne sont pas traduites entièrement dans l'institution étatique et sa matérialisation territoriale [RETAILLÉ, 2000].

Dans ce contexte, l'absence de procédures démocratiques formelles, la faiblesse de la représentativité nationale et, symétriquement, la multiplication des coups d'État et des systèmes de parti uniques ne peuvent pas être uniquement vues comme des imperfections de l'État dans sa forme africaine mais davantage comme des signes d'une formation endogène inédite. La théorie "néopatrimoniale" de l'État en Afrique insiste sur la faible autonomie du pouvoir politique face aux autres institutions de la société et sur l'imbrication de la sphère privée et de la sphère publique dans la gestion de l'État. Elle met en

évidence l'importance des formes "traditionnelles" dans le fonctionnement de l'État, où les dirigeants, dans un contexte de pénurie des ressources, utilisent les moyens de l'État à leurs fins personnelles, donc dans une démarche patrimoniale. Cette conception s'inscrit néanmoins dans une vision normative de l'État où les formes africaines seraient en décalage par rapport à la forme occidentale idéale [MÉDARD (dir.), 1991]. La théorie de la greffe de l'État insiste elle aussi sur l'hybridation des systèmes occidentaux et africains mais sans référence à des idéaux types exogènes. Elle cherche à définir l'historicité de l'État en Afrique, c'est-à-dire les modalités propres de fonctionnement du pouvoir politique, en insistant sur les réseaux sociaux qu'une analyse de l'institution étatique formelle ne prend pas en compte. Dans ce cadre, la "politique du ventre" que définit Jean-François Bayart rend compte à la fois du contexte de manque de ressources et de ces réseaux que l'observateur ne voit pas, et qui caractérisent un "État rhizome", à l'image de ces tiges souterraines dont on ne voit que les excroissances aériennes [BAYART, 1989].

Si ces approches s'avèrent pertinentes pour bien cerner la dimension sociale du pouvoir politique en Afrique, elles doivent être replacées dans le contexte de dépendance des États africains vis-à-vis des normes et des structures internationales. La dépendance permet en particulier d'expliquer les évolutions des États depuis la période coloniale.

Dans les années soixante-dix, l'État africain approfondit son assise sociale et territoriale grâce aux revenus de la rente. Le cours élevé des matières premières (et surtout la hausse du prix du pétrole) permit de dégager des rentes importantes, qui furent utilisées pour renforcer l'État à travers des politiques publiques sectorielles. La rente fut alors en partie redistribuée et toucha la population de manière plus large qu'elle ne l'avait fait auparavant. L'État, qu'il soit socialiste ou libéral, est à cette époque intervenu directement dans de nombreux secteurs d'activité, notamment avec le renforcement de l'administration nationale et des services publics, une gestion planifiée de l'économie et la prise en charge directe de la production et de l'échange. En 1985, les 3 000 entreprises publiques du continent fournissent 15 % du PIB africain

et emploient 25 % des salariés [DUBRESSON et RAISON, 1998]. C'est l'époque des grands travaux d'infrastructure et d'aménagement du territoire : barrages (v. Grand barrage) de Cahora Bassa, d'Inga, d'Assouan ; mise en place des complexes agrosucriers en Côte-d'Ivoire et au Cameroun ; usines métallurgiques au Nigeria ; usines manufacturières au Bénin, au Burkina Faso, en Côte-d'Ivoire et en RDC (v. Tissus), etc.

L'engagement de l'État sur son territoire allait renforcer l'idée "nationale". Cette identité a pris forme à travers des réalisations concrètes (v. Rail gabonais), mais aussi à travers le développement d'un discours construit autour de cette nouvelle identité (v. Musées). Instrumentalisée à des fins politiques pour justifier un parti unique – comme le Parti démocratique de Guinée sous Sékou Touré (v.) ou le Mouvement populaire de la révolution de Josph-Désiré Mobutu – ou dans la perspective d'échéances électorales – débats récents sur "l'ivoirité" (v. Crise ivoirienne) – ou encore forgée dans le cadre d'institutions moins politiques – instruction dans les écoles de l'État, supporteurisme d'équipes de football (v.) nationales, carrière menée dans l'administration d'État –, l'identité nationale est une donnée nouvelle qui s'ajoute alors aux autres jeux identitaires pour fonder l'histoire et les espaces des États africains.

### **Les crises actuelles de l'État en Afrique**

Le système de l'État rentier des années soixante-dix allait être de courte durée. Avec la chute des cours des matières premières dans la décennie suivante, les voies de la redistribution ne fonctionnent plus, alors que les politiques de diversification des exportations et les mesures d'industrialisation sont quasiment inexistantes, ne permettant pas de remplacer la baisse des revenus. Les États africains se retrouvent dans une position économique de plus en plus précaire qui les oblige à s'endetter lourdement. Entre 1980 et 1990, la dette extérieure totale du continent passe de 28,5 % à 109,4 % des PNB cumulés du continent.

### **• Libéralisation économique de l'État**

Dans ces conditions, les grandes organisations internationales (Banque mondiale et Fonds monétaire international) interviennent directement dans les pays en difficulté, à travers les programmes d'ajustement structurel, en imposant des stratégies de sortie de crise libérales (réduction des fonctions et des dépenses de l'État, libéralisation du commerce, des prix et du marché du travail). Le recul de l'État répond donc à une situation économique spécifique de crise, mais elle s'inscrit également dans une période de diffusion des idées libérales dans la gestion des affaires publiques. Les perspectives attendues des mesures de retrait de l'État n'ont cependant pas eu les effets escomptés. Au niveau budgétaire, la réduction des dépenses publiques a aggravé la crise en limitant les possibilités de l'État de payer le service de la dette et donc en augmentant son endettement permanent. Au niveau national, cette réduction a eu un effet direct sur l'économie en détruisant une large part des emplois du secteur public et plus largement en limitant la capacité de l'État à intervenir dans les différents secteurs économiques (v. Tissus). Les ressources déjà minces dans le cadre de l'État rentier exportateur ont été de la sorte drastiquement réduites. Ceci s'est notamment traduit par un affaiblissement de la capacité de l'État à modeler et aménager son territoire, ce dont témoignent les conditions de délabrement avancé des infrastructures de transports (chemins de fer, réseau routier) et de l'équipement (réseau de l'eau et de l'électricité) dans une majorité des pays du continent.

### **• Libéralisation politique de l'État**

Parallèlement, la fin de la guerre froide a fait perdre à l'Afrique sa place stratégique dans le jeu diplomatique mondial et ouvre des marges de manœuvre politiques internes plus importantes. En particulier, le jeu politique de l'alternance (ou son absence), n'est plus surdéterminé par des considérations d'échiquier politique mondial. La désagrégation du bloc soviétique a donc une incidence directe en Afrique. Certains conflits sont désactivés (Mozambique, Angola) et des situations sont normalisées (indépendance de la Namibie en 1990, fin de l'apartheid\* en Afrique du Sud en 1994). Depuis le début des années

quatre-vingt-dix, la démocratisation s'est largement répandue à travers tout le continent. Plusieurs conférences nationales souveraines sont organisées et, en 1999, les trois-quarts des pays d'Afrique avaient organisé des élections, la plupart réellement pluralistes.

Cette ouverture des possibles a cependant également été source de troubles nouveaux. La compétition dans les processus électoraux suscite en particulier de nouveaux types de conflits que la mainmise du parti unique étouffait. Parallèlement, elle a favorisé l'émergence de nouveaux conflits, notamment liés au contrôle des matières premières et à l'affirmation des enjeux identitaires (v. Brazzaville ; Crise ivoirienne) – appartenance ethnique, prosélytisme ou défense du fait religieux, etc. Ces nouvelles formes de conflits ont fait 200 000 victimes en Sierra Leone et au Liberia, 300 000 au Burundi, trois millions en RDC, et le génocide rwandais a fait près d'un million de morts.

La transition démocratique, réelle ou instrumentalisée, n'a ainsi pas consolidé le fonctionnement étatique, alors que le recul de l'État a diminué les ressources de la rente et donc du fonctionnement néopatrimonial de l'appareil d'État. Les enjeux de l'accès aux ressources se sont exacerbés, conduisant l'État vers des formes inédites de fonctionnement.

### • L'État réticulaire

Dans ce contexte, on assiste à un éclatement des espaces territoriaux et des logiques d'intégration nationale. Différentes dynamiques participent à ces reconfigurations, avec l'intervention de nouveaux acteurs dans le jeu étatique. Ces nouvelles modalités de fonctionnement de l'État ont plusieurs dimensions, qui dessinent ce qu'on peut appeler un État réticulaire (v. Mondialisations).

D'une part, la vague libérale mondiale a progressivement réduit les champs d'action de l'État au profit d'acteurs censés être plus performants : entreprises privées, ONG, communautés locales, etc. L'État procède à la privatisation d'activités spécifiques, et notamment de ses prérogatives régaliennes (la fiscalité, l'armée et la police). Il délègue à des entreprises privées la gestion de

ses activités administratives, il vend des secteurs d'activités stratégiques à des acteurs privés (v. Pétrole) ou leur cède des concessions (gisements *offshore* du golfe de Guinée et des puits algériens, zones d'exploitation forestière au Cameroun, bassins miniers de Zambie et de RDC, ressources halieutiques au Mozambique ; péages routiers privés au centre de Maputo ; parcs nationaux sud-africains). Le domaine public, constitué à l'indépendance, est grignoté par une privatisation de l'espace national.

Parallèlement, la diffusion de la notion de gouvernance\* et l'exigence globale de décentralisation ont discrédité l'État comme interlocuteur privilégié. Les organisations internationales comme les ONG traitent désormais directement avec les structures décentralisées, avec le "village" ou la "communauté locale". L'aide au développement ne passe ainsi plus par l'administration centrale mais est prise en charge par les collectivités locales ou des institutions privées locales. De nouveaux types d'acteurs apparaissent, notamment les "courtiers en développement" qui font le lien entre les organismes financeurs et les destinataires locaux [BIERSCHENK et al., 2000].

D'autre part, cette extension de la privatisation s'accompagne d'une extension du recours à la violence. Celle-ci peut s'exercer aussi bien dans des situations de paix (racket, extorsions, etc.) (v. Péages routiers) que lors de conflits ouverts (v. Brazzaville ; Crise ivoirienne). Les guerres de l'Afrique centrale ou de l'Afrique extrême-occidentale (qu'elles soient identitaires ou liées au contrôle des ressources) mêlent étroitement les acteurs étatiques aux sociétés privées. Les armées s'appuient de plus en plus sur des milices privées ou sur des mercenaires, comme l'ont montré les exactions commises entre 1997 et 1999 au Congo-Brazzaville ou les conflits répétés de la RDC depuis la chute de Mobutu en 1997. L'usage de la violence physique tend ainsi à s'institutionnaliser dans d'autres corps sociaux que la police ou l'armée. Par ailleurs, la séparation entre le maintien de l'ordre interne et les conflits internationaux se trouve remise en question.

Mais la légitimité de ces nouvelles formes de violence, traditionnellement réservées à l'État, ne va pas de soi. Si la violence physique est imposée par la force aux populations, elle est mal admise par l'opinion publique mondiale. C'est dans ce cadre que se déploie l'argumentaire sur le droit d'ingérence. Même si les faits montrent qu'actuellement cette notion est – pour l'Afrique – plus souvent une invocation médiatique qu'une réalité face aux drames du continent, il faut néanmoins noter que le droit d'ingérence est une pratique qui, elle aussi, peut mettre à mal le dogme de la souveraineté nationale. Ce droit reconnu à un État ou à un groupe d'États mandaté(s) par l'ONU d'intervenir militairement dans les affaires intérieures d'un autre État sans son accord en cas de menace pour la paix, la sécurité internationale ou pour des motifs humanitaires a été appliqué en Somalie en 1992 (l'opération Restore Hope), au Rwanda en 1994 (l'opération Turquoise, déployée très tard au regard du génocide qui a eu lieu), au Liberia et en Sierra Leone en 1997.

Enfin, l'éclatement des territoires nationaux permet un renforcement des stratégies économiques ou politiques transnationales. Les différentiels économiques ou fiscaux liés aux frontières s'avèrent particulièrement lucratifs pour

## ETHNIE, ETHNISME : ENJEUX

### Ethnie, race, tribu

Le terme d'ethnie désigne une communauté de personnes unies par une culture commune (religion, langue...) et dotées d'une assise spatiale plus ou moins claire, revendiquée ou non. Nuance est faite avec les termes de "race", "tribu" et "clan" qui sous-entendent un lien de sang entre les personnes, une appartenance biologique et génétique commune.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, dans la tradition de l'anthropologie physique, des scientifiques occidentaux réalisèrent la classification des populations africaines à partir de critères physiques et morphologiques, afin de répertorier et de hiérarchiser les "races" en fonction de leurs aptitudes à mettre en valeur la colonie. Des stéréotypes durables ont ainsi été forgés à l'époque coloniale (v. Clichés), par exemple celui du Berbère, paysan sédentaire bâtisseur de terrasses agricoles et opposé à l'Arabe, nomade et pillard, tout comme au XVII<sup>e</sup> siècle d'autres stéréotypes avaient été forgés pour désigner les qualités et les défauts des esclaves de la traite (ainsi, le Bambara était-il robuste mais rebelle). L'assimilation par l'historiographie belge des



Anne Volvey (dir.) Yveline Déverin Myriam Houssay-Holzschuch  
Estienne Rodary Isabelle Surun Karine Bennafla

# L'Afrique



## *Les auteurs*

**Anne Volvey** (dir.), ancienne élève de l'ENS Fontenay St-Cloud est agrégée de géographie et maître de conférences en géographie à l'université d'Artois.

**Yveline Déverin**, ancienne élève de l'ENS Fontenay, est agrégée de géographie et maître de conférences en géographie à l'université de Toulouse-le-Mirail.

**Myriam Houssay-Holzschuch**, ancienne élève de l'ENS Ulm, est agrégée de géographie et maître de conférences en géographie à l'ENS-LSH (Lyon).

**Estienne Rodary** est docteur en géographie.

**Isabelle Surun**, ancienne élève de l'ENS Ulm, est agrégée d'histoire et maître de conférences en histoire contemporaine à l'université de Lille-3.

Avec la participation de **Karine Bennafla**, ancienne élève de l'ENS Fontenay St-Cloud, agrégée de géographie et maître de conférences en géographie à l'université de Lyon-2.

*Les auteurs remercient pour leur participation à des titres divers Anne Gaugue, maître de conférences en géographie à l'université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, Marie-Albane de Suremain, docteur en histoire contemporaine, enseignante au lycée Viollet-Le-Duc, Villiers-Saint-Frédéric, et Valéry Gaillard, réalisateur de cinéma. Ils remercient également l'artiste Ernest Pignon-Ernest, J. Krekelaar du Centre Edmond Fortier et la Compagnie Guépard pour l'autorisation de publication des documents photographiques correspondant à leurs différentes activités ou fonds.*

Édition : **Philippe Lemarchand.**

Assisté de : **Michèle Miroir.**

© Atlande, 2005 Tous droits réservés

ISBN : 2-912232-59-7